Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 20 (1948)

Heft: 8-9

Vereinsnachrichten: Procès-verbal de l'assemblée générale de l'Union suisse pour l'amélioration du logement, le samedi 8 mai 1948 à Lausanne

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Procès-verbal de l'assemblée générale de l'Union suisse pour l'amélioration du logement

le samedi 8 mai 1948, à 15 heures, en la grande salle du Café Vaudois, à Lausanne

Remplaçant le président K. Straub, malade, le vice-président, M. le conseiller municipal J. Peter, salue les quelque cinq cents délégués et invités présents au nom du Comité central. Il excuse en premier lieu le président, remercie ensuite les nombreux participants de la Section romande et remercie personnellement M. Gilliard d'avoir bien voulu organiser et préparer cette assemblée. Il salue, entre autres, les personnalités suivantes : M. Lusser, sous-directeur du Bureau fédéral pour la construction de logements ; le Dr Schelbert, du Bureau fédéral des assurances sociales ; M. Beutler, du Département fédéral des finances ; M. Galli, des Chemins de fer fédéraux ; M. le conseiller d'Etat du canton de Vaud, Arthur Maret ; M. Robert Jordan, municipal de la ville de Lausanne ; MM. Nussbaum et Rudolf Frei, représentants du canton de Bâle ; M. le Dr Wyss, de l'Association suisse des sociétés d'exploitation ; M. le Dr Walter Ruf, de la Société coopérative suisse, et, tout spécialement, M. Maurice Hirsch, de l'Union internationale de l'habitation et de l'urbanisme. Il lit ensuite une excuse du Bureau fédéral pour l'industrie et le travail.

M. Gottfried Killer, de la Société coopérative de construction de Zurich, est ensuite proposé et accepté comme secrétaire du jour.

1. Acceptation du procès-verbal.

Le procès-verbal de l'assemblée générale d'Olten qui a eu lieu l'année précédente est accepté. (Ce procès-verbal a été publié par la revue « Das Wohnen », N° 6, de 1947.)

2. Compte rendu de l'année 1947.

Ce compte rendu fut publié dans « Das Wohnen », N° 4, de 1948. Il est soumis à la discussion par fragments. M. Steinmann, de Zurich, estime qu'il est de première nécessité de doubler ou tripler au moins les fonds de roulement, afin de venir en aide à de nouvelles associations qui sont en difficultés financières. Il prie le représentant du Comité central de bien vouloir en faire part au Département fédéral des finances.

Le représentant accepte cette demande et déclare qu'il en fera part au Département fédéral des finances et des douanes.

M. Bürklin, conseiller municipal de la ville de Genève, s'intéresse à deux questions du paragraphe « Prescriptions pour la construction de logements ». La première est la combinaison en un projet réunissant la loi fédérale sur les conditions d'habitation avec l'article sur la protection de la famille. La deuxième concerne l'augmentation des subventions (jusqu'à présent 10 500 francs par pièce).

Le représentant du comité répète que le projet de loi se trouve actuellement au Bureau des assurances sociales, ceci en raison d'un surcroît de travail, mais que l'affaire serait bientôt transmise à une commission plus importante et à laquelle prendrait naturellement part l'Union suisse. Quant à l'augmentation des subventions de construction, cette dernière n'a pas été acceptée par le Conseil fédéral. Toutefois, des démarches ont été de nouveau faites auprès du Bureau fédéral pour la construction de logements. De sérieuses démarches ont été faites en particulier dans ce sens à Zurich.

M. Steinmann, de Zurich, déclare qu'il a l'impression que les divers organes qui ont affaire avec le Conseil fédéral à l'occasion de la construction de logements retardent plus qu'ils ne favorisent les demandes. Ils recommandent déjà aujourd'hui de ne plus demander depuis fin 1949 l'appui de la Confédération.

En ce qui concerne le congrès international du 20 au 28 juin, à Zurich, M. le conseiller municipal J. Peter nous fait savoir qu'à la suite de nombreuses demandes, il sera remis des cartes journalières aux membres des coopératives de construction qui s'intéressent spécialement à certaines conférences. M. Meissner, de Zurich, estime que ce n'est pas juste que les langues officielles du congrès soient seulement l'anglais et le français.

Il déclare que les discussions et les rapports peuvent malgré tout se faire en allemand.

La parole n'est plus demandée et le procès-verbal de l'année est accepté.

3. Les comptes de 1947.

Le rapport du vérificateur des comptes est lu. Il recommande l'acceptation des comptes, et que décharge soit donnée au caissier. Les comptes furent publiés dans « Das Wohnen ». Ils présentent une augmentation de capital de 6520 francs et un capital de 41 791 fr. 05. L'assemblée approuve la proposition du vérificateur des comptes. Le représentant remercie le questeur, M. Irniger, pour son travail intelligent.

4. Votations.

On propose d'augmenter d'un membre le Comité central. La Section romande a demandé que le nombre de ses représentants soit porté de deux à trois. Le Comité central propose d'approuver cette proposition.

L'assemblée se déclare d'accord. M. Charles Bürklin, conseiller municipal à Genève, est proposé et élu.

5. *Election des vérificateurs des comptes.*

Les vérificateurs MM. L. Schaltenbrand et J. Jenny, de Zurich, ainsi que M. le Dr Schnurrenberger, de Bâle, comme remplaçant, sont acceptés.

6. *Propositions des sections et des membres.*

Des propositions nous sont parvenues de Winterthour, de Zurich et de Suisse romande. Le président fait savoir qu'après entente avec la Section romande la proposition de cette dernière a déjà été traitée dans les propositions générales.

H. Gerteis reçoit la parole pour présenter la proposition de la Section de Winterthour, qu'il fixe en trois points :

1. On devrait essayer de créer, dans le sein même du Comité central, une « direction des affaires ». Il ne voudrait pas, par ceci, diminuer la valeur du Comité central ou amoindrir les résultats obtenus jusqu'à ce jour. Mais il est évident et simple de comprendre que le Comité central, qui est composé aujourd'hui de vingt membres, a de la peine à se réunir fréquemment, ceci déjà pour des raisons financières. Avec le choix de cinq à sept membres, on pourrait liquider certaines petites questions à moins de frais. Cette question entraînerait naturellement une modification dans les statuts et il ne s'agit aujourd'hui que de se rendre compte de l'opinion des délégués.

2. *Organisation et création d'un secrétariat.* Les statuts et le but de l'union visent à servir ses sections et ses membres, et ils doivent avoir encore aujourd'hui leur signification. L'augmentation du travail et le retard que cela occasionne dans la marche des affaires, ne permet plus qu'on évite certaines mesures administratives. Une solution dans la forme de cette proposition est urgente et déchargerait en même temps le président. La question de savoir s'il faudrait un secrétariat général, ou seulement temporaire, serait laissée pour le moment encore en suspens.

3. *La diffusion de la revue « Das Wohnen » dans le sein de l'association.* Cette question, qui a déjà été proposée par Zurich, est proposée à son tour par Winterthour.

M. Marti, de Zurich, fait part de la proposition de la Section de Zurich.

Le Comité central est rendu attentif au fait que le contrat avec la Maison de publication Guggenbühl et Huber, au sujet de la revue « Das Wohnen », et qui a été dénoncé pour fin 1948, ne serait pas renouvelé.

La revue « Das Wohnen » doit paraître depuis le 1er janvier 1949 comme publication indépendante. Le Comité central est chargé de faire toutes les démarches nécessaires afin que tous les droits de publication soient réservés à l'union.

Il propose qu'étant donné l'importance et la signification auxquelles est parvenue l'Union suisse pour l'amélioration du logement celle-ci puisse disposer d'un organe indépendant. Des calculs soignés ont démontré qu'aujourd'hui encore, l'organe qui paraît chez Guggenbühl et Huber rapporte des sommes appréciables, auxquelles l'union ne participe que pour un quart. Il est évident que le produit de la vente pourrait facilement entretenir son propre organe. Par la création d'une organisation telle que celle-ci, on verrait certainement augmenter les actions de l'union d'une façon très sensible, et elle pourrait jouer le rôle de centrale de liaison auprès de laquelle on pourrait à tous moments s'adresser et se renseigner.

Le président donne l'opinion du Comité central.

On s'est rallié assez rapidement à la proposition de la Section de Winterthour et on s'est proposé d'examiner la revision des statuts. On est prêt à accepter la création d'un secrétariat, d'en faire l'expérience et d'en donner un rapport lors d'une prochaine assemblée extraordinaire. Quant à l'édition indépendante de la revue « Das Wohnen », on doit admettre que ce n'est pas une petite affaire. A cet effet, il a été créé une commission qui a obtenu de la Maison Guggenbühl et Huber les renseignements nécessaires et qui, se basant là-dessus, fera une proposition précise au Comité central. La Maison Guggenbühl et Huber s'est déclarée entièrement d'accord. C'est la première fois que l'on aura à se prononcer sur un tel cas ; c'est pourquoi il faudrait, auparavant, mettre bien au point le nombre de voix que chaque délégation doit avoir. Le Comité central propose d'étudier toutes ces questions et il se propose de convoquer une assemblée générale extraordinaire en septembre, ou au plus tard en octobre 1948, dans laquelle on pourrait discuter d'autres propositions et parler de la revision des statuts.

M. Kugler, de Bâle, est sceptique quant aux calculs de M. Marti et déclare qu'il faudra tenir compte des pertes que pourrait faire la publication dans les périodes difficiles. Se rapportant à la remarque du rapport annuel selon laquelle la question présente est à examiner sérieusement, ceci avant tout parce que, avec la solution proposée, l'association ou les sections voire même les deux simultanément courent certains risques qui auront plutôt tendance à augmenter avec l'aggravation de la situation. Il propose de faire examiner la question par des experts. Quant à la création d'un secrétariat permanent, il prévoit également une activité accrue.

M. Chételat, de Bienne, serait heureux si les discours tenus en allemand étaient traduits en français. Quant au problème lui-même, il recommande de se rallier à la proposition du Comité central. Les statuts ne doivent pas être ignorés.

Le président répond que la traduction n'a pas été désirée jusqu'à présent, parce qu'elle causerait certaines complications. Quant à la proposition du Comité central, tout dépend de savoir si les Sections de Zurich et Winterthour sont d'accord.

M. Marti, de Zurich, propose que la question soit traitée dans une assemblée générale extraordinaire.

M. Gerteis, de Winterthour, attire l'attention sur la requête présentée au Comité central et reconnaît qu'il ne s'agit pas d'une question très simple.

Le président déclare qu'une assemblée générale extraordinaire serait convoquée au plus tard fin octobre et ceci en une ville assez centrale. Il n'y a aucune proposition contraire. Par contre MM. Muheim, de Lucerne, et le Dr Huber, de Zurich, demandent de nouveaux pourparlers avec l'éditeur. La discussion est close.

7. Propositions diverses.

La parole n'est pas demandée.

8. Discussion générale

M. le conseiller Peter nous oriente sur les derniers développements de la construction du logement.

La suppression de la subvention fédérale a causé de nombreuses difficultés aux sociétés coopératives. La difficulté de trouver des crédits pour la construction leur a causé maints tourments. On constate actuellement une certaine fatigue, aussi bien de la population que des autorités, dans la continuation de subventions pour des constructions nouvelles. Le « mémorial » adressé en décembre au Conseil fédéral par l'Union suisse des arts et métiers, par la Société suisse des entrepreneurs et par la Société des propriétaires de maisons exprimait une forte opposition et soutenait la demande de suppression du contrôle des prix des loyers, après une augmentation des biens-fonds, ainsi qu'une augmentation des réparations et des frais d'administration. Lors d'une conférence au Palais fédéral, à laquelle prenaient part l'Association suisse des propriétaires d'immeubles locatifs et l'Association suisse des sociétés d'exploitation, il a été constaté qu'une plus grande liberté dans les prescriptions relatives aux prix de location prendrait un développement tout à fait incontrôlable. Le représentant central soumet à l'assemblée la résolution suivante qui sera traduite en français par M. Gilliard :

« L'Union suisse pour l'amélioration du logement constate avec regret, qu'au milieu d'une crise très aiguë de pénurie de logements, au cours de laquelle les prix de construction ont été doublés, il est question de retirer l'aide de l'Etat à la construction de logements et d'autoriser, comme stimulant à cette construction, l'augmentation des loyers sur les logements d'avant guerre, par la suppression du contrôle des prix.

» Les expériences de la précédente période d'après guerre ont montré avec netteté que la suppression du contrôle des prix a fait monter les loyers des habitations anciennes et a été profitable à la plupart des propriétaires, sans néanmoins remédier à la pénurie de logements. Comme naguère, cette pénurie ne peut être vaincue aujourd'hui qu'en maintenant les moyens publics d'aide à la construction, jusqu'au rétablissement d'un marché normal, si l'on veut que les familles qui cherchent un toit ne soient pas obligées de subir des loyers exagérés.

» Nous demandons aux autorités de maintenir les mesures d'encouragement de la construction. Nous faisons aussi appel à ceux qui ont un logement pour qu'ils se solidarisent avec les victimes de la crise actuelle, afin qu'ils comprennent eux aussi la nécessité de nouveaux crédits de construction. »

M. Weiss, de Lausanne, propose la résolution complémentaire suivante au nom de la Section romande :

« L'assemblée générale de l'Union suisse pour l'amélioration du logement des 8 et 9 mai 1948, à Lausanne, s'élève contre les complications et les difficultés, qui proviennent du fait que c'est la Centrale pour la création d'occasions de travail qui accorde les subventions fédérales à la construction. Les difficultés pour l'obtention de ces subventions provoquent une augmentation des intérêts et, de ce fait, le financement de nouvelles constructions est rendu plus difficile ; cela d'autant plus que les allocations fédérales ont déjà été diminuées depuis le 1er janvier 1948 et que le prix de la construction va toujours en augmentant. L'Union suisse pour l'amélioration du logement demande aux instances responsables de bien vouloir faire preuve de compréhension et de considérer combien grandes sont les charges supportées par tous ceux qui cherchent à créer de nouveaux logements, la situation devenant de plus en plus pénible. »

M. Borel, de Genève, demande, dans une requête au Contrôle des prix :

1. Un meilleur contrôle du prix des matériaux ;
2. La priorité des matériaux pour la construction de logements.

M. le Dr Wieser, de Bâle, reconnaît le bien-fondé de ces propositions et s'y rallie. Il s'élève énergiquement contre l'établissement de prix fixes de loyers par le Bureau fédéral pour la construction de logements, ce qui présente justement un danger pour les coopératives de construction. Il est tout à fait incompréhensible que les sociétés coopératives d'habitation, qui construisent en plusieurs étapes, ne soient pas traitées dans leur ensemble de constructions. Il invite le Comité central à faire une démarche auprès du Bureau fédéral pour la construction de logements.

Le président accepte la proposition et propose le refus du « mémorial » dans son ensemble. Il fait voter les différentes résolutions qui sont acceptées unanimement par l'assemblée.

M. Gilliard, de Lausanne, donne encore quelques détails sur le programme du jour, puis M. Pierre Emery, représentant de l'Office communal du logement, reçoit la parole pour un exposé sur le développement du marché des logements à Lausanne, de 1925 à 1948. Le conseiller Peter le remercie pour cette conférence intéressante et clôt l'assemblée à 18 h. 30.

Le secrétaire : G. KILLER.
(Adapté de *Das Wohnen*.)